



COMITE DE GESTION HYDRAULIQUE DU SITE NATURA 2000 ZONE HUMIDE LES ORPELLIERES

COMPTE-RENDU du COGEST Hydro du 01/02/2019

EMETTEUR	EPTB Orb et Libron – A. GUERRERO	22/02/2019
VISA du GESTIONNAIRE	CABM - Direction Générale Aménagement et Travaux du Territoire	14/03/2019

Pièces jointes:

- Liste des invitées.
- Feuille de présence.
- PowerPoint présenté.

Objet : Compte-rendu du comité de gestion hydraulique du site Natura 2000 zone humide les Orpellières du 1^{er} février 2019 au centre de vacances Mer et Soleil PEP 34 à Valras Plage.

Les personnes suivantes étaient excusées :

- Mme BOSC BOSSUT - Agence de l'Eau RMC - Délégation Montpellier,
- Mme COUSEILLE - Agence de l'Eau RMC - Délégation Montpellier,
- Mme RIBOT - Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
- Mme MONTARON SANMARTI – Elue Mairie de SERIGNAN,
- Mme MULLER Conseil Départemental de l'Hérault.

Cette réunion avait pour objet de :

- Faire le point sur gestion hydraulique du site : travaux, signalisation, information.
- Présenter les scénarios d'aménagement hydraulique (cf. rapport EPTB Orb et Libron).

M. GUERRERO – EPTB Orb-Libron : remercie les membres présents et Monsieur GESHORS pour l'accueil du comité de gestion hydraulique des Orpellières dans son établissement. Les comptes rendu des précédents comités sont téléchargeables sur le site www.vallees-orb-libron.fr/la-zone-humide-les-orpellières
Présentation du 03/04/2018 ci joint au compte-rendu.

M. NOGUES – Président de l'ASA Plaine de l'Orb : concernant la réfection de la piste des Tellines. La meilleure solution est l'arasement de la voirie. Les buses finissent toujours par se boucher ou s'ensabler. Lorsqu'il y a une submersion liée aux inondations de l'Orb ou un coup de mer, il est impossible de se rendre aux Tellines. Pourquoi poser des buses et maintenir une route surélevée qui fait obstacle aux écoulements si personne ne peut s'y rendre ?

M. AMAT – Camping Le Sérignan Plage : il faudrait araser la route des Tellines à la même cote que les passages submersibles de manière à optimiser les écoulements de la zone humide vers ses exutoires. Lorsque la route des plages est submergée, elle est fermée à la circulation, on ne peut pas se rendre sur le site. Le reste de l'année les Tellines seront accessibles aux piétons sans gêner les écoulements.

M. NOGUES – Président de l'ASA Plaine de l'Orb : De toute façon l'accès à la dune et à la plage depuis la route des Tellines est impossible lorsqu'il y a de l'eau.

M. HIRIGOYEN - Conservatoire du Littoral : Nous avons envisagé d'avoir, sur le site des Orpellières, le bénéfice d'un chemin accessible par les vélos, ce qui n'est pas le cas sur le reste du site. Le chemin des Tellines, existant, offre cette opportunité depuis la route des Orpellières jusqu'au Tellines.

Il rappelle que M. GUERRERO avait confirmé sur le terrain que la pose de buses bien calibrées permettait un écoulement suffisant de l'eau, sous réserve évidemment de leur entretien.

M. GUERRERO – EPTB Orb-Libron : nous avons toujours préconisé l'aménagement de passages submersibles y compris pour la route des Tellines. La pose de nouveaux cadres en lieu et place des anciennes buses sous dimensionnées améliorera les écoulements par rapport à la situation actuel.

M. GESHORS - Centre Mer et Soleil Valras Plage: les eaux en provenance des Tellines s'écoulent vers l'Orb grâce à une buse située sous la route. Mais cet ouvrage public est constamment ensablé. Nous le signalons régulièrement aux collectivités mais personne n'intervient. Qui doit faire l'entretien ?

M. AMAT – Camping Le Sérignan Plage : ce problème est récurrent. Si les collectivités n'y voient pas d'inconvénient, mes services techniques viendront déboucher l'ouvrage.

M. BALZA – Mairie de Sérignan : plus on aménage un espace naturel plus on le rend accessible au public et de ce fait on augmente la fréquentation. C'est toujours la même question de fond : préservation d'un site naturel et/ou ouverture au grand public. La création de nouveaux parkings, nouveaux sentiers aux Orpellières amènera de surcroit une augmentation de la fréquentation là où il n'y a avait pas ou peu auparavant.

Mme DUPUY - Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée : la piste des Tellines est actuellement fréquentée par le public. Il ne s'agit pas d'interdire les accès mais de canaliser la fréquentation en créant et en développant des aménagements. Il est ainsi prévu de canaliser la fréquentation côté lagune en évitant l'accès

plage, sensible. Une partie des chemins existants sera effacée. La partie bicouche actuelle du chemin serait arasée pour laisser place à un aménagement léger adapté aux modes doux et aux conditions de submersion du site.

M. HIRIGOYEN - Conservatoire du Littoral : Nous avons engagé des discussions avec le CCAS de Béziers pour l'achat de terrains aux Tellines et disposer ainsi une maîtrise foncière sur l'ensemble du site. Récemment, nous avons reçu une lettre de Monsieur le Président du CCAS de Béziers souhaitant renoncer à la vente des biens immobiliers sans en préciser la raison. Il sera de nouveau sollicité dans le cadre d'une demande d'autorisation de travaux d'aménagement (démarche identique à celle effectuée en 2017 pour autoriser les travaux de gestion de la fréquentation et hydrauliques).

M. AMAT – Camping Le Sérignan Plage : après les travaux de restauration hydraulique de 2017, il était convenu que l'ASA de la Plaine de l'Orb assurerait l'entretien des berges et des fossés. Une convention entre la CABM et l'ASA devait être établie. Cela va-t-il se faire ou pas ?

M. GUERRERO – EPTB Orb-Libron : Il y avait 3 points de blocage pour valider la convention. 1 - le périmètre de l'ASA ne couvrait pas toute la zone humide des Orpellières. 2 Certaines parcelles n'étaient pas inscrites dans le rôle de l'ASA. 3 - Il y a avait une confusion avec les compétences GEMAPI exercées par la CABM. Ces 3 points ont été levés courant novembre : l'ASA a étendu son périmètre avec l'accord de la commune de Valras Plage, le Conservatoire du Littoral à fait une demande pour intégrer les parcelles (18,5 hectares au total) et nous avons rencontré le service juridique de la CABM pour préciser les compétences de l'ASA.

Mme LAPIQUE - Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée : Nous avons retravaillé le contenu de la convention avec notre service juridique. La convention est à la signature.

M. HIRIGOYEN - Conservatoire du Littoral : concernant le projet d'aménagement du fossé. Dans le tableau de synthèse, il est indiqué que le critère « la maîtrise foncière » est plus favorable dans le scénario 1. Cependant, le tracé de l'ouvrage touche les parcelles du Conservatoire et à ce titre nous ne voyons pas d'inconvénient à la création d'un fossé sur la première moitié de son parcours alors que nous émettons des réserves sur la seconde partie ; nous serions plutôt favorables au scénario 3 qui sur la 2^{ème} partie, prévoit une restauration du fossé existant (Canaletto).

M. GUERRERO – EPTB Orb-Libron : Tous les scenarios touchent les parcelles du Conservatoire. Quelle est la nature de ces réserves ?

M. HIRIGOYEN - Conservatoire du Littoral : la création du le fossé du scénario 1 traverse la parcelle à l'arrière des bâtiments; il peut y avoir un impact sur les projets d'accueil du public que nous avons à cet endroit-là.

M. GUERRERO – EPTB Orb-Libron : nous avons tracé le fossé en bordure des parcelles, le long de la route de l'Orb sur un ancien drain agricole. Nous sommes à plus de 60 mètres des bâtiments. Pour restaurer les parcelles, il est prévu d'arasé les dépôts de terre et les drains agricoles situés dans l'emprise des travaux. A l'exutoire, un ouvrage de régulation permettra d'isoler le fossé de l'Orb. Du point de vue hydraulique et paysagé, il n'y a pas d'impact sur les bâtiments.

Monsieur BONNE Agriculteur Eleveur Orpellières : Sur la parcelle à l'arrière du bâtiment, il ne s'agit pas d'un drain agricole mais d'un fossé qui a été créé pour éviter l'accès de véhicules.

M. BALZA – Mairie de Sérignan : pourquoi créer un fossé jusqu'à l'exutoire de l'Orb alors que le raccordement au Canaletto à mi-parcours présente les mêmes avantages ?

M. AMAT – Camping Le Sérignan Plage : dans l'étude hydraulique, il est évoqué un impact environnemental des travaux. De quoi s'agit-il exactement ?

M. GUERRERO – EPTB Orb-Libron : nous sommes partis du postulat que le Canaletto pouvait assurer le ressuyage de la plaine des Orpellières après submersion. Nous nous sommes rendu compte au cours de l'étude que la fonction première du Canaletto était l'évacuation des eaux des Orpellières Hautes, un sous bassin indépendant de la zone humide.

Actuellement le Canaletto permet les écoulements des eaux vers l'Orb même lorsque ce dernier est en crue.

La réfection du Canaletto comme unique exutoire (scenarios 2 et 3) implique une modification de la section d'écoulement et du fil d'eau. Cela modifiera le fonctionnement hydraulique des Orpellières hautes avec une mise en charge plus régulière du réseau par l'Orb.

Le recalibrage du Canaletto nécessitera un élargissement de la rive droite car la route est située en rive gauche. Or la végétation ligneuse composée de frênes et de Tamaris est essentiellement implantée en rive droite. L'arrachage des arbres aura un impact environnemental fort dans un espace naturel qui en est dépourvu.

Monsieur BONNE Agriculteur Eleveur Orpellières : est-il vraiment nécessaire d'implanter les parkings sur les pâturages du Domaine ?

M. VINCENTET - Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. L'Etat est partenaire du projet de la Maison de site et a demandé que l'Agglomération étudie la création de parkings près du Domaine. Le Conservatoire du Littoral ne veut pas de parkings dans l'enceinte du Domaine ni devant le Domaine (raisons paysagères). C'est pour cette raison que les parkings étudiés en option sont situés à proximité des bâtiments, à l'Est du Mas. Pour l'heure, il a été demandé au maître d'œuvre d'avoir un estimatif global du projet (contraintes techniques et financières) pour permettre aux élus d'arbitrer.

M. NOGUES – Président de l'ASA Plaine de l'Orb : alors si c'est l'Etat qui décide pourquoi en discuter ?

M. AMAT – Camping Le Sérignan Plage : Initialement les parkings des Orpellières devaient être déplacés vers le Domaine pour préserver les espaces naturels à l'arrière des dunes. Ensuite, il a été décidé de les conserver et de les aménager. En même temps le projet de Maison du site a vu le jour. La Maison de site sera fréquentée que si les personnes peuvent s'y rendre en voiture. Pour autant est-il nécessaire de coller le parking au Domaine. L'aménagement d'une aire de stationnement près de la route des plages, au carrefour de la route de l'Orb, permettrait de libérer de l'emprise foncière pour le fossé tout en réduisant les coûts financiers liés à la réalisation du parking : passages busés, réfection de voirie, aire de retournement du bus. Le Domaine serait préservé tout en le rendant accessible aux touristes.

M. HIRIGOYEN - Conservatoire du Littoral : il n'est pas favorable à cette localisation de parking en carrefour, au regard de son impact paysager d'une part, et au regard de sa réelle pertinence (localisé à seulement 200m des parkings actuels, ce qui les rend redondants).

M. RIPPERT - EPTB Orb-Libron : L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse lance un appel à projets qui vise la reconquête de la biodiversité, la restauration du fonctionnement global des milieux humides. Les aides financières peuvent aller jusqu'à 70%. Les dossiers doivent être déposés avant le 15 mai 2019.

Alain GUERRERO - EPTB Orb-Libron : les aides de l'Agence de l'eau peuvent être mobilisés dans la mesure où le projet ne remet pas en cause les objectifs du plan de gestion hydraulique, qu'il participe à l'amélioration des fonctionnalités du milieu naturel et qu'il répond aux meilleurs rapports cout / efficacité.

Après en avoir débattu les membres du comité de gestion hydraulique se sont prononcés favorablement à la réalisation du scénario 1 à l'exception de Conservatoire du Littoral qui émet des réserves sur 1 des 3 scénarios.

N'ayant plus de questions, l'ordre du jour étant épuisé, les participants sont remerciés et la séance est levée.

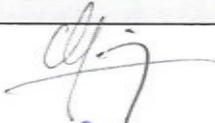
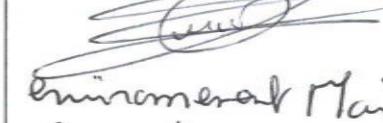
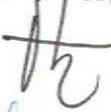
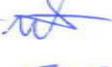
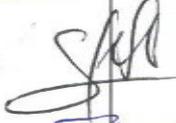
PERSONNES INVITES AU COMITE DE GESTION HYDRAULIQUE
ZONE HUMIDE LES ORPELLIERES
DU 1^{ER} FEVRIER 2019

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	: Mme BOSCOSSUT, Mme COURSEILLE
Agriculteur Eleveur Orpellières Ranch St Jean	: M. BONNE
Association Syndicale Autorisée la Plaine de l'Orb	: M. NOGUES
Association de Sauvegarde du Littoral des Orpellières	: M. GESHORS
Camping Sérignan Plage	: M. AMAT
Centre Mer et Soleil Valras Plage ADPEP 34	: M. GESHORS
Chambre Agriculture de l'Hérault	: Mme NOGUES
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée	: Mme LAPIQUE, Mme DUPUY, M. VINCENDET
Conseil Départemental de l'Hérault	: Mme ALEXANDRE, Mme MULLER
Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée	: Mme RIBOT
Conservatoire du Littoral	: M. HIRIGOYEN
DDTM Hérault SAT Ouest	: M. RENARD
DDTM Hérault Service Cultures Marines et Littoral	:
DDTM Hérault Service Nature et Biodiversité	:
DDTM Hérault Service Police des Eaux Littorales	:
DDTM Hérault Service Vigilance Territoriale	:
DREAL Languedoc-Roussillon/SN/PEL	: M. CHEMIN, Mme MESSAI
Ecole de Voile Valras Plage	: M. SAURON
EPTB Orb et Libron	: M. RIPPERT, M. GUERRERO
Entente Interdépartementale pour la Démoustication	: M. RICHARD
Gendarmerie	: M. VASLET
Mairie Sérignan	: Mme DUMONT, M. ROMATICO
Mairie Valras Plage	: M. GIRARD, M. BESSIERE

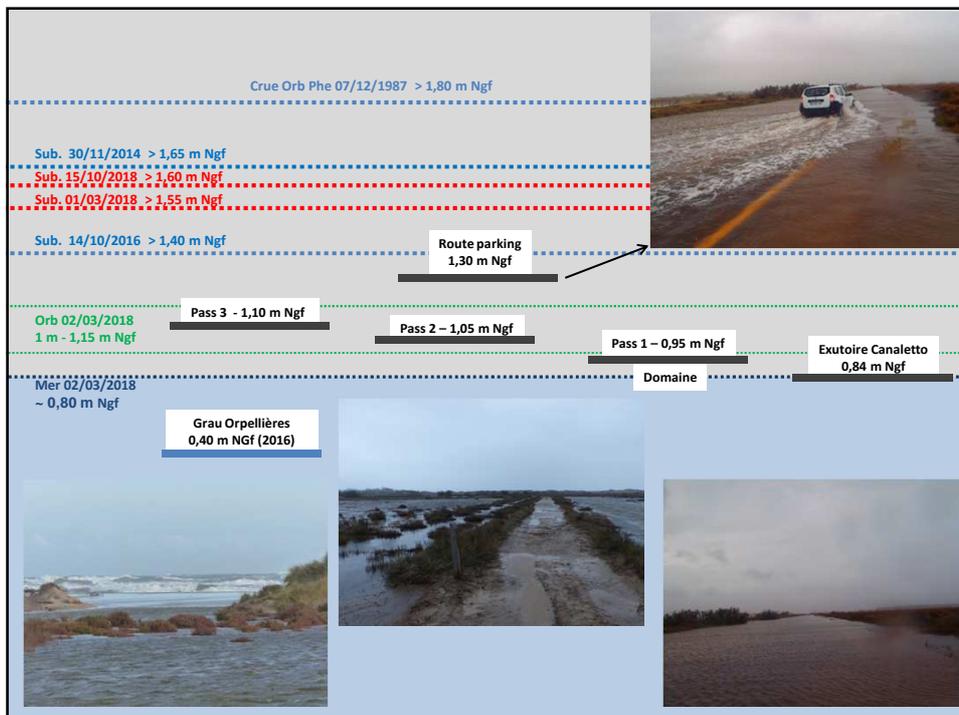
COMITE DE GESTION HYDRAULIQUE ZONE HUMIDE LES ORPELLIERES
ZSC FR9101434

VALRAS PLAGE, 1^{ER} FEVRIER 2019

FEUILLE DE PRESENCE

NOM	REPRESENTE - SIGNATURE
GEISEN Claude	Adjoint/Mairie Seignan 
NOGUES Georges	ASA Seignan
CRAPIZ Emmanuel	AGGLO Béziers Méd. 
GESHORS Yann	PEP 34 
BOMES Jean	
DUPUY Gaëlle	
LAPIQUE Emma	
ROMATILLO Pierre	Emmanuel Mairie Seignan 
HIRIGOYEN Jérôme	Conservatoire du littoral 
AMAT Hugues	Le Seignan-plage H. Amat 
AMAT J. Guy	LE SEIGNAN-PLAGE 
SEBASTIEN Olivier	Technicien Mairie Valras Plage 
NOGUES Sophie	dne chambre agriculture 34 
BALZAT J.P.	Adj Mairie SEIGNAN 
Gaurel Pascal	F. le Seignan 
Bardy Polnick	Mairie de Seignan 
GUENNEBO Abou	EPTB Orb Libron 
RIBERT Laurent	" 





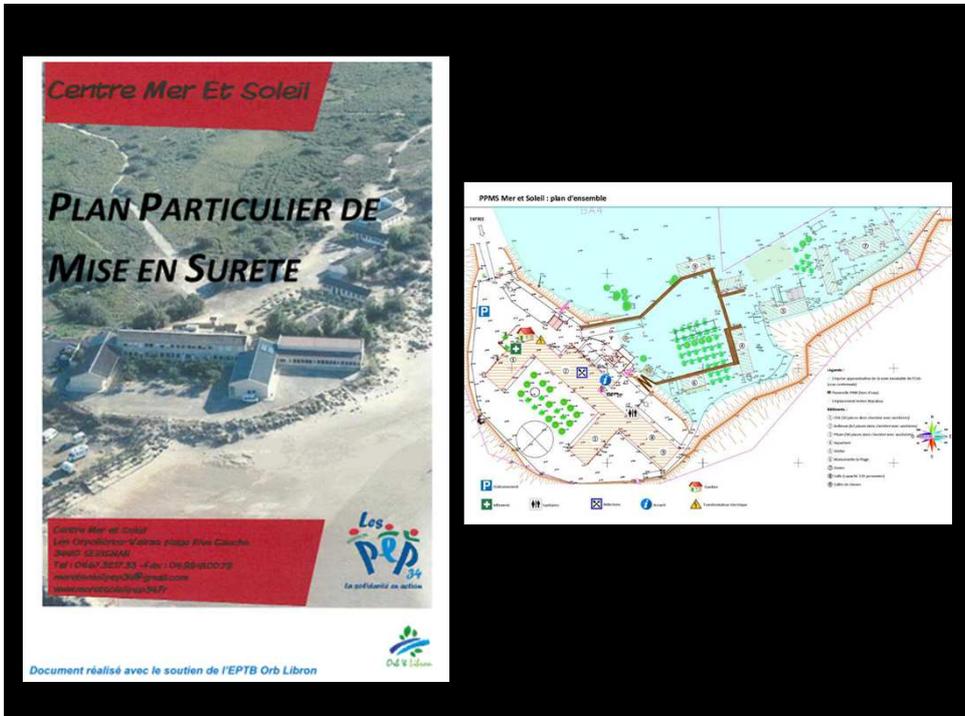


Èvènement du 15 octobre 2018 - Orpellières - EPTB Orb et Libron

Hauteur d'eau passage submersible les Orpellières							Hauteur d'eau fossés				Observations	
date	heure	Pass-1 (Domaine)		Pass-2		Pass-3		Seuil Canaletto		Petite Vanne		
		h (cm)	Ngf (m)	h (cm)	Ngf (m)	h (cm)	Ngf (m)	h (cm)	Ngf (m)	h (cm)	Ngf (m)	
15/10/2018	13h30	0	-	9	1,14	0	-	0	-	0	-	Sort, entrée marine, houle de l'Orb sur Pass3, RAS Canaletto
15/10/2018	18h35	0	-	15	1,2	0	-	40	1,24	0	-	Sort, entrée marine, houle de l'Orb sur Pass3, Orb comme
15/10/2018	20h30	0	-	32	1,37	2	1,12	50	1,34	30	1,01	Orb rentre
15/10/2018	20h50	0	-	35	1,4	-	-	55	1,39	35	1,06	Orb rentre
15/10/2018	23h10	4	0,99	54	1,59	8	1,18	85	1,69	60	1,31	Orb rentre, 10 cm au parking
15/10/2018	24h00	4	0,99	54	1,59	-	-	90	1,74	63	1,34	Orb rentre
16/10/2018	8h35	2	0,97	30	1,35	17	1,27	55	1,39	40	1,11	Flux sort Pass2 et 3 et Orb rentre canaletto, 15 cm au park
16/10/2018	10h40	2	0,97	25	1,3	-	-	50	1,34	33	1,04	Idem + la mer ne rentre plus grau Telline
16/10/2018	14h35	-	-	22,5	1,275	-	-	-	-	-	-	
16/10/2018	16h35	-	-	20	1,25	-	-	-	-	-	-	
16/10/2018	17h15	1	0,96	18	1,23	-	-	40	1,24	30	1,01	Orb rentre Canaletto et flux sort au Pass2 et 3 buse débou
17/10/2018	8h20	0	-	5	1,1	3	1,13	0	-	0	-	

2018 – 6 évènements : 1^{er} mars; 11 avril et le 15 octobre





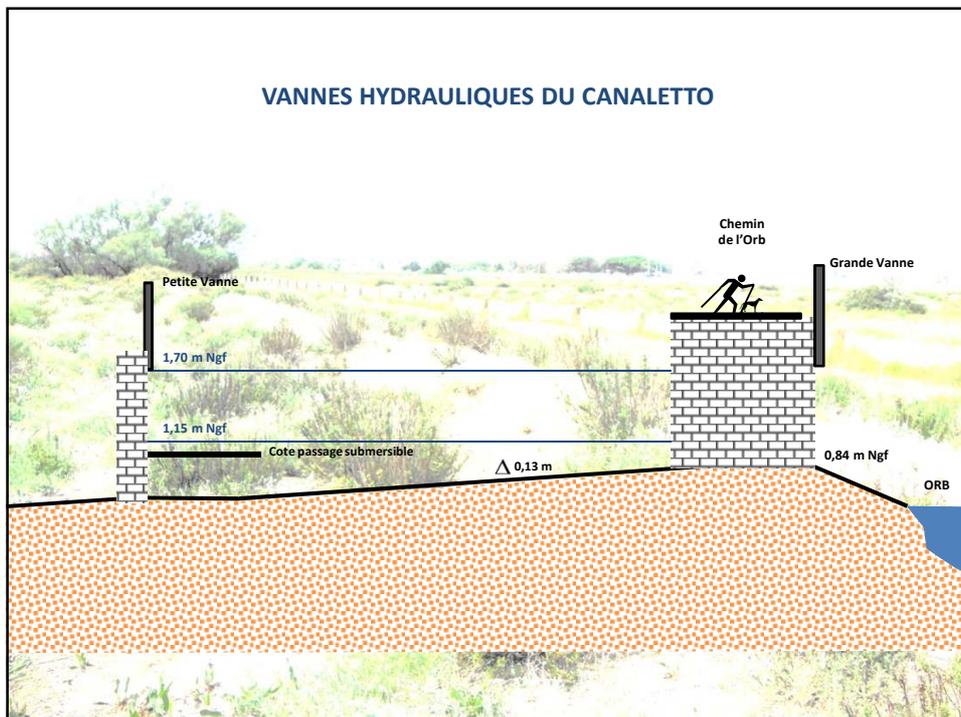
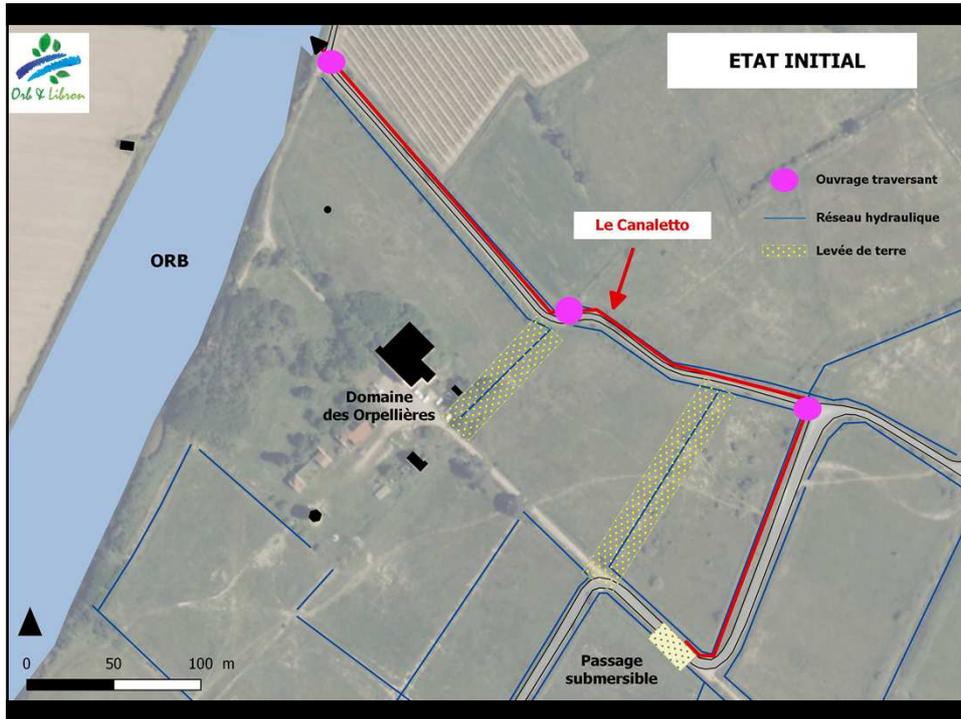


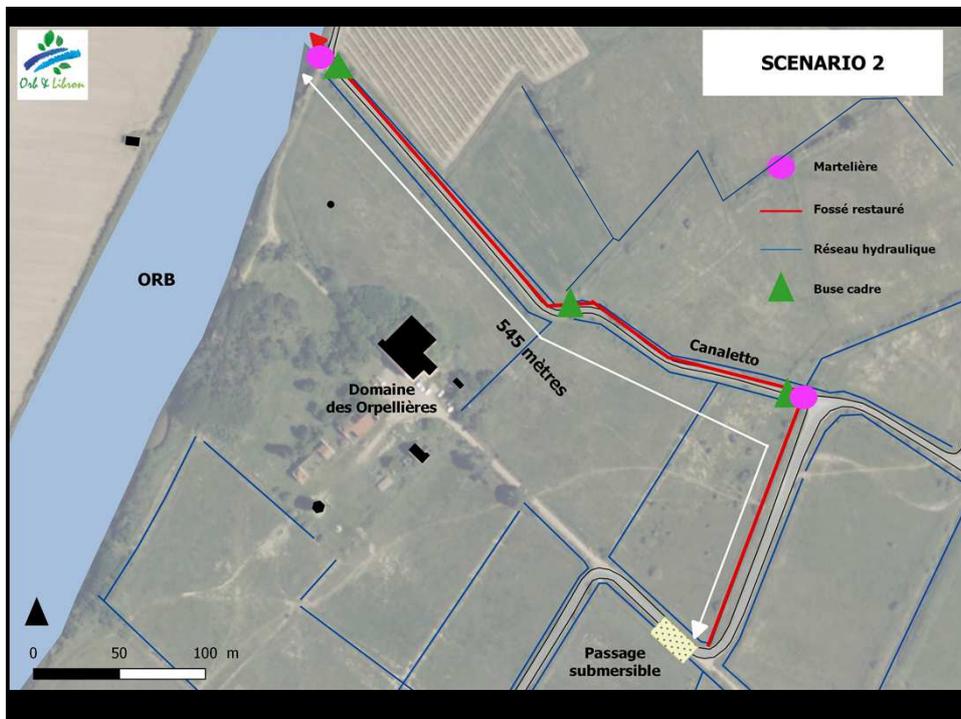
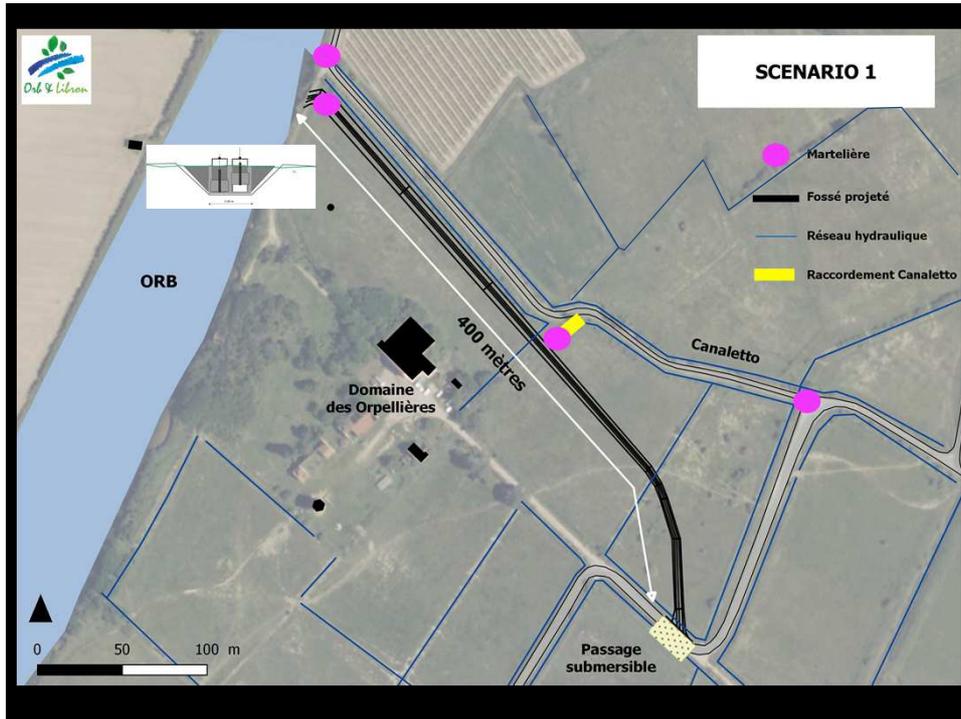


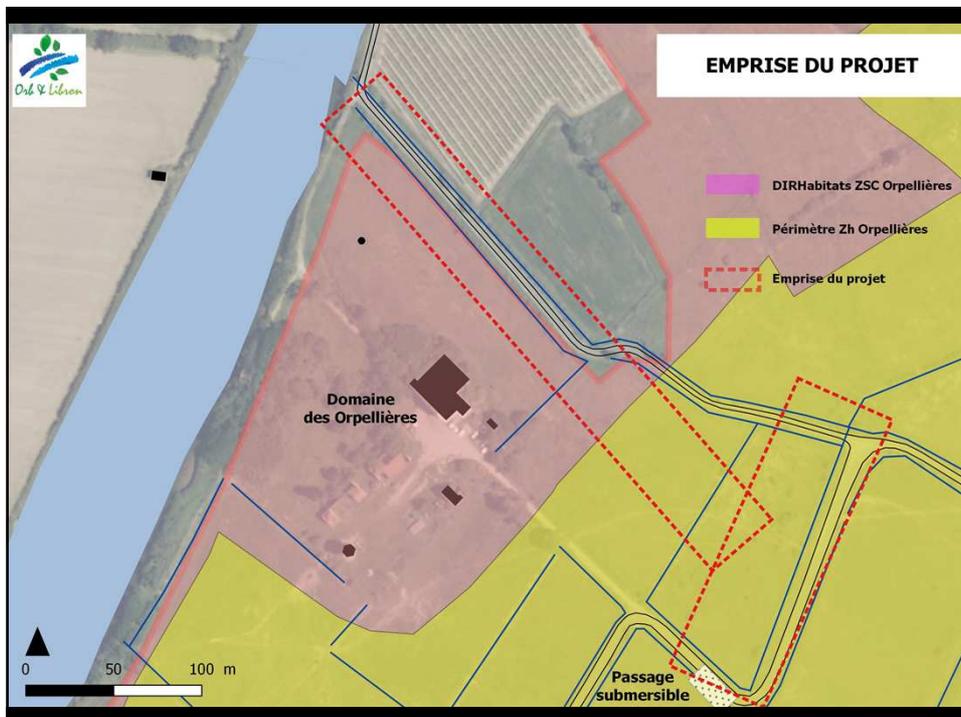
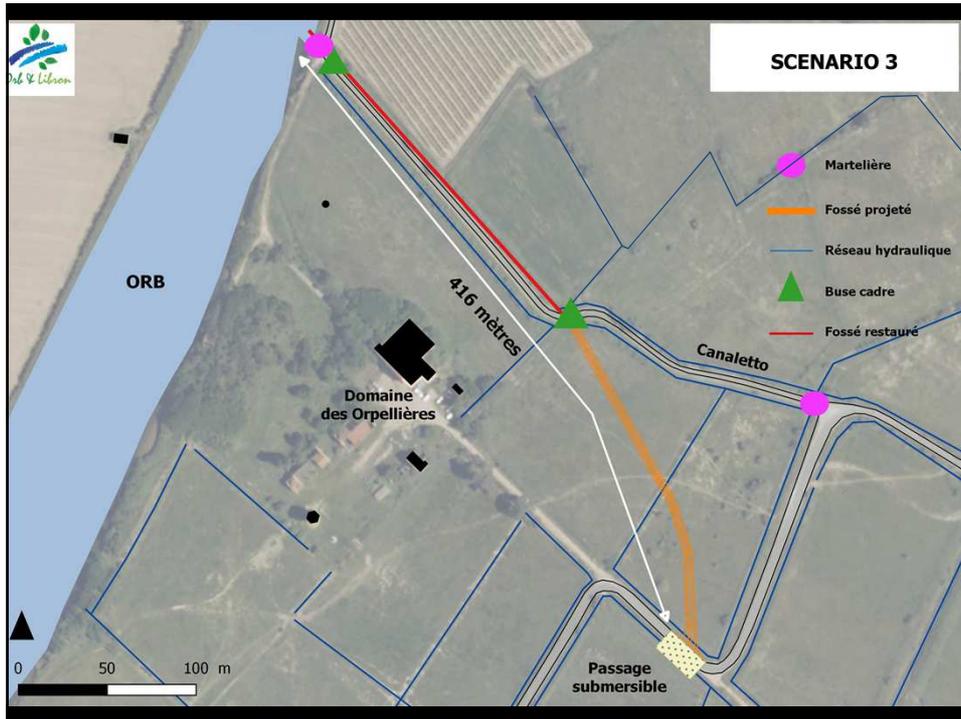




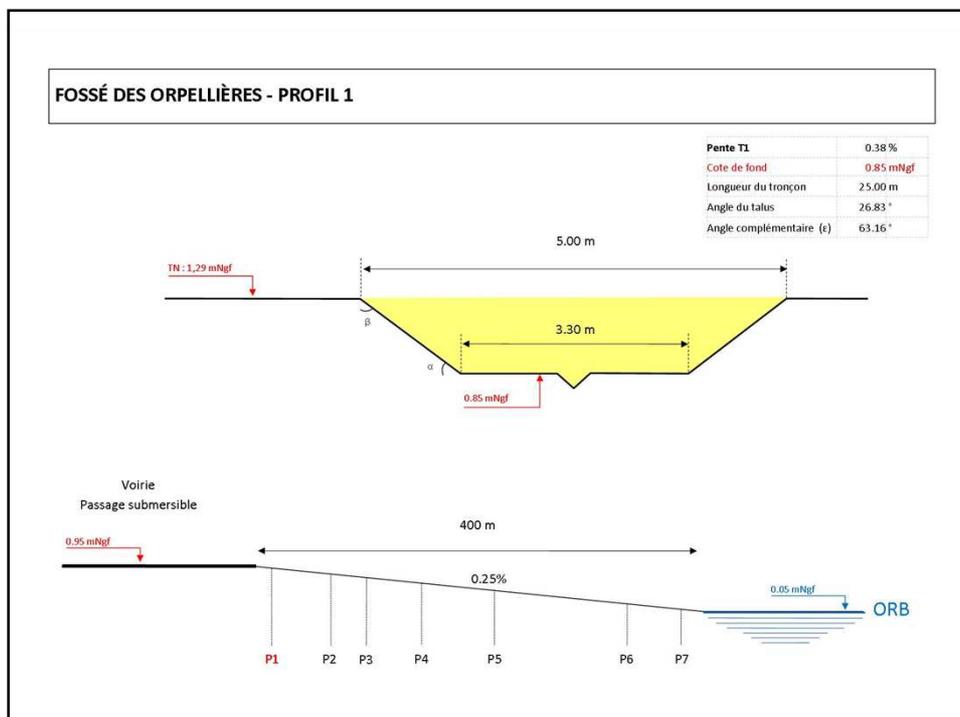
Amélioration des échanges hydrauliques
entre la zone humide et le fleuve Orb







	Scenario 1 Nouveau fossé	Scenario 2 Restauration Canaletto	Scénario 3 Raccordement au Canaletto
Linéaire (m)	400	545	420
Pente	0,25 %	0,02 %	0,20 %
Nombre d'ouvrage	1	3	2
Ressuyage des eaux marines	++++	++	+++
Ressuyage inondations fluviales	++++	++	++
Gestion des eaux douces Zh	++++	+++	+++
Impact environnemental	+	++++	+++
Difficulté technique	+	++++	+++
Gestion des ouvrages	++++	++	+++
Acquisition / Emprise foncière	++++	+++	+++
Efficacité hydraulique	++++	++	+++
Cout estimatif (€ TTC)	++++	++	+++
	64 464,12	78 436,26	75 143,88
Entretien (cout moyen € TTC /an)	630,00	1 785,00	1 150,00
Rapport Coût / efficacité	++++	++	+++





Merci pour votre attention